

**39HAL**  
**Société civile immobilière**  
**au capital de 300 euros**  
**Siège social : 21 place du jeu de Boules**  
**80136 Rivery**  
**883 505 554 RCS AMIENS**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 20 MAI 2025**

Le 20 Mai 2025 à 9 heures, les associés se sont réunis au siège social, 21 place du jeu de Boules 80136 Rivery, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée adressée le 6 Mai 2025.

Louis-Henri FURRY préside la séance en qualité de Gérant associé.

Gérants présents à l'assemblée :

- Pierre Edmond FETRE, Gérant, assiste à l'assemblée ;
- Louis-Henri FURRY, Gérant, assiste à l'assemblée.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres recommandées de convocation ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande donne acte au Président de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

## **PREMIÈRE RESOLUTION - MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 20 Mai 2025 : 22BREU.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 3 - Dénomination**

La dénomination de la Société est : 22BREU. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIÈME RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 21 place du jeu de Boules 80136 Rivery à 11 rue Gustave Zédé 75016 Paris, à compter du 20 Mai 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé à 11 rue Gustave Zédé 75016 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

## **TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES**

### **FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09H30.

- Monsieur Louis-Henri FURRY, gérant

  
FURRY (May 30, 2025 13:27 GMT+2)

- Monsieur Pierre-Edmond FETRE, gérant

  
FETRE (May 25, 2025 07:48 GMT+2)